

Délibération N° 2022-37

Le Conseil d'administration, en sa séance du 20 mai 2022,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu La délibération 2022-14 a) du 14 mars 2022 portant approbation des avis de la CFVU et entre autres, fixation des tarifs des D.U. ;
- Vu les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 13 mai 2022,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 13 mai 2022

- 1/ **Maquettes de formations 2022/2026 (complément de la CFVU du 15/04/2022 et des séances précédentes)**
Les maquettes de formation 2022-2026 sont détaillées dans les documents joints en annexe.
- 2/ **Modification de maquettes 2022-2026 MEEF**
Les maquettes MEEF sont modifiées conformément aux documents joints en annexe.
- 3/ **Modifications de dates de campagnes de candidatures 2022-2023**
Les dates de campagne sont modifiées conformément aux documents joints en annexe.
- 4/ **Tarifs des diplômes universitaires (D.U.)**
Les tarifs des diplômes universitaires suivants sont fixés conformément aux documents joints en annexe :
 - UFR ASSP, D.U. EGALITES (FC),
 - UFR ASSP, module du D.U. EGALITES (FC),
 - UFR Droit D.U. Droit des personnes étrangères (FC),
 - UFR Droit, D.U. International business lawyer (FI),
 - UFR Droit, D.U. Juriste international (FI),
 - UFR Droit, DU Management public (FC),
 - ISPEF MIFA court (FC).La délibération 2022-14 en tant qu'elle fixe les tarifs des 7 diplômes susvisés, est abrogée.
- 5/ **Tarifs formation continue IUT Lumière**
Les tarifs formation continue des BUT et Licences professionnelles de l'IUT Lumière sont adoptés et fixés conformément aux documents joints en annexe.
- 6/ **Conventions**
UFR Langues/ICLY : convention spécifique dans le cadre du partenariat entre l'Université et l'ICLY. Cette convention formalise la gestion de la formation en troisième année de Licence Langues Etrangères Appliquées (LEA).
UFR Langues/Lycée Jean Perrin : convention de partenariat relative au Master MEEF Espagnol.
UFR Langues/ENS Lyon : convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'espagnol session 2022.
UFR TT/GRETA CFA HRA (ex CFA François Rabelais) : Avenant 2021-2022 à la « Convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, et le GRETA-CFA Hôtellerie-Restauration-Alimentation (HRA) pour la Licence Professionnelle Produits des circuits Courts et

Gastronomie. Cet avenant modifie le calendrier de formation 2021-2022 ainsi que les modalités financières.

UFR LESLA CFMI/Le Chambon Feugerolles : Convention de partenariat pédagogique entre une collectivité locale et l'Université Lyon 2 pour l'accueil d'un étudiant de 2^{ème} année du CFMI afin de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire.

Université Lyon 2/Lycée les Chartreux : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

Université Lyon 2/Lycée Notre Dame des Minimes : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

Université Lyon 2/Lycée St Marc : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

Université Lyon 2/Lycée Sainte Marie : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

Université Lyon 2/Lycée Ampère : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

Université Lyon 2/Lycée Claude Fauriel : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

Université Lyon 2/Lycée du Parc : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

Université Lyon 2/Lycée Edgard Quinet : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

Université Lyon 2/Lycée Edouard Herriot : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

Université Lyon 2/Lycée la Martinière Duchère : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

Université Lyon 2/Lycée Saint Just : convention de partenariat région académique, académie de Lyon relative aux CPGE.

UFR TT/EPLEFPA de Vienne Seyssuel/EPLEFPA de Dardilly : Avenant 2021-2022 à la convention de partenariat pour la licence professionnelle NAVIL, portant sur la modification du calendrier de formation 2021-2022 ainsi que sur les modalités financières.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 23

Dont :

Pour : 21

Abstention : 1

Contre : 1

Fait à Lyon, le 23 mai 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 31 mai 2022.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 31 mai 2022